

FLAG FOOTBALL COLLÉGIAL DIVISION 2

CONFÉRENCE SUD-OUEST

SYNTHÈSE DES RÈGLES IMPORTANTES POUR LE COLLÈGE HÔTE

RÈGLEMENTS DE LIGUE

5. Devoirs de l'équipe hôte

Voici les devoirs de l'équipe hôte :

- Elle devra allouer trente (30) minutes d'échauffement avant les parties.
- Elle devra s'assurer que le terrain respecte les normes du règlement de sécurité de la fédération en ce qui concerne les dimensions du terrain, soit :
 1. Largeur du terrain : minimum 50 verges (idéalement 65 verges);
 2. Longueur de la surface de jeu (excluant les zones de buts) : minimum 90 verges (idéalement 110 verges);
 3. Longueur des zones de buts : minimum 10 verges (idéalement 20 verges).
- Elle devra voir à ce que le terrain soit sécuritaire en tout point et s'assurer d'avoir une distance de 5 verges entre les lignes de côté et tout obstacle autour du terrain.
- Elle devra également s'assurer que les poteaux des buts (soccer ou football) soient convenablement rembourrés avec une protection matelassée pour poteau (épaisseur de la mousse : 4 pouces minimum ou protection matelassée spécifique pour poteaux de football).
- Elle verra à ce que le terrain soit clairement identifié (idéalement ligné à la peinture ou à la poussière de marbre) toutes les 10 verges, sinon avec des points de repère visibles aux 5 - 10 - centre - 35 - 45 et 50 verges.
- Elle devra fournir l'équipement nécessaire à la bonne conduite du jeu, soit : bancs des joueurs·es (pour vingt (20) étudiants·es-athlètes), tables et chaises pour officiels mineurs et appui ballon pour le botté d'envoi.
- Elle doit fournir un (1) marqueur ou une marqueuse (le marqueur ou la marqueuse devrait être situé entre les bancs des équipes).
- Elle doit remettre au marqueur ou à la marqueuse, avant le début de la partie, l'alignement complet de ses étudiants·es-athlètes.

5.1 Tableau indicateur

Si un tableau indicateur est disponible et fonctionnel sur le terrain, il est fortement recommandé de l'utiliser.

Pour le championnat de régional, il est obligatoire de fournir un tableau indicateur avec un chronomètre visible aux équipes.

10. Politique de premiers soins

À chaque partie, il doit y avoir un·e thérapeute sportif (ou stagiaire) présent·e et prêt·e à intervenir trente (30) minutes avant le début de la partie.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues, et ce, avant le début de la saison.

RÈGLEMENTS DU SECTEUR COLLÉGIAL

20. Devoirs du collègue hôte

- Lors d'un match, d'un tournoi, d'un championnat ou d'un événement, identifier un responsable autre que l'entraîneur de son équipe qui participe.
- Être responsable de la protection des officiels ainsi que du contrôle de la foule.
- Pour les ligues de conférences et des ligues régionales, le collègue hôte doit également inscrire le résultat de la partie dans le système « S1 » le jour même de la rencontre.
- Le collègue hôte doit faire parvenir la feuille de « match » ou tout document requis par la ligue ou la conférence avant 12h00 (midi) le jour ouvrable suivant la compétition.

****À noter que s'il y a divergence entre le règlement officiel et la présente synthèse, le règlement officiel prédomine.***